





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-601**

Séance publique du

7 mai 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210507- lmc1194769-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2021
Date de réception : mercredi 12 mai 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DIRECTION DE LA CULTURE - MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE TARIFICATION
D'UNE SALLE DE PROXIMITÉ - MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DE LA GALERIE ZOLA -
CITE DU LIVRE**

Le 7 mai 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 30/04/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2021

Nomenclature : 3.3
Locations

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DIRECTION DE LA CULTURE - MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE
TARIFICATION D'UNE SALLE DE PROXIMITE - MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DE
LA GALERIE ZOLA - CITE DU LIVRE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°DL.2020-361 du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2020, le recueil des tarifs et droits divers des services publics a été adopté pour une application au 1^{er} janvier 2021.

Pour compléter cette délibération, il vous est proposé d'intégrer les tarifs et droits divers pour la Galerie Zola, située au 8-10, rue des Allumettes, au sein de la Cité du Livre, dont l'objectif pour la ville, sera d'optimiser ces espaces au bénéfice des différents acteurs associatifs du territoire.

En effet, cette galerie, gérée par la Direction de la Culture de la Ville, est chargée d'accueillir des manifestations et expositions diverses comme la Fête du Livre, le Festival de Photographie organisé par l'association La Fontaine Obscure (Phot'Aix), des expositions de collection personnelle (Gustavo Giacosa et Fausto Ferraiuolo), la Biennale des Arts Numériques...

Au regard de ces enjeux et des multiples propositions artistiques proposées, il y a lieu de modifier le contenu de la grille tarifaire, validée en décembre 2020, portant sur la thématique « Occupation du domaine public et valorisation du patrimoine communal » gérée par la Direction de la Culture, de la façon suivante :

- Mise à disposition de la galerie Zola pour les invités : Montage gratuit /
Exploitation Gratuite
- Mise à disposition de la galerie Zola pour les locations : Montage 442.50 €
HT/531€ TTC/ Exploitation 219.17€ HT/263€ TTC

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **MODIFIER** la grille tarifaire des salles de proximité adoptée par la délibération DL.2020-361 du 20 décembre 2020,
- **ADOPTER** les tarifs de la Galerie Zola pour une application à compter du 1^{er} juin 2021,
- **AUTORISER** le comptable public à encaisser les recettes sur les imputations budgétaires correspondantes.

DL.2021-601 - DIRECTION DE LA CULTURE - MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE
TARIFICATION D'UNE SALLE DE PROXIMITE - MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DE
LA GALERIE ZOLA - CITE DU LIVRE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

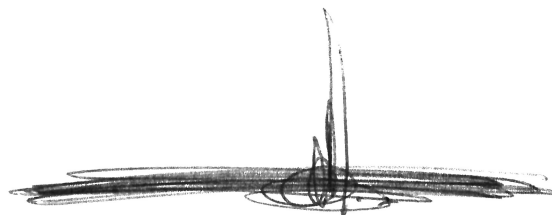
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»